



ANIMATION ET HANDICAP



Handicap : définition

Définition générale

On nomme handicap la **limitation des possibilités d'interaction** d'un individu, causée par une déficience qui entraîne une incapacité, permanente ou présumée définitive, et qui elle-même mène à un handicap moral social ou physique.

Définition légale

« Toute personne mineure ou majeure présentant une limitation importante de ses capacités d'intégration sociale ou professionnelle suite à une altération de ses facultés mentales, sensorielles ou physiques qui engendre la nécessité d'une intervention de la société¹ .»

Handicap/déficience/incapacité

Une **déficience** (sensorielle) cause une **incapacité** (d'entendre) et engendre un **désavantage social** et/ou un **handicap** (communiquer avec d'autres).

Conséquence des déficiences ou des incapacités, le désavantage social représente une limitation ou une interdiction d'accomplissement d'un rôle social normal (en rapport avec l'âge, le sexe, les facteurs sociaux et culturels)².

Histoire de mots

Le terme "handicap" provient d'une expression anglaise signifiant "main dans le chapeau" ("hand in cap"). Elle se rapporte à la pratique ludique du tirage au sort dans les courses hippiques : après avoir mélangé des noms dans un couvre-chef, un individu en piochait un ou plusieurs au hasard. Ainsi était-on en mesure d'établir une hiérarchie.

Aux courses, cette technique permettait l'attribution des positions de départ, la "pole position" était la plus avantageuse puisque la distance à parcourir était moindre et permettait, au départ du moins, de prendre la tête plus facilement.

À l'époque, on pensait qu'un enfant né avec une déficience était dû au hasard. Historiquement, le handicap se définissait par opposition à la maladie. Le patient était malade tant que son problème pouvait être pris en charge médicalement, il était considéré comme handicapé une fois devenu incurable.

Attardé ?

Depuis le début du XX^e siècle, **le vocabulaire et le regard sur le handicap ont changé**. Il n'y a pas si longtemps, les personnes en situation de handicap étaient peu considérées : les enfants étaient abandonnés, les adultes relégués dans les asiles. Depuis

les années 90, on a constaté une **grande évolution dans la prise en compte des personnes porteuses d'une déficience dans la société**. Elles sont maintenant reconnues : elles ont un esprit, un corps, des émotions et des désirs.

Elles revendiquent leurs droits : travailler, avoir une vie affective et sexuelle, avoir droit aux loisirs, vivre en couple, avoir des enfants. Mais il faut reconnaître que les mentalités se transforment parfois difficilement et lentement.

Aujourd'hui, on ne parle plus d'handicapé mais bien de personne en situation de handicap ou d'une personne porteuse d'une déficience. Ex : personne sourde et non "sourd" ; personne présentant un retard mental ou ayant une déficience intellectuelle plutôt qu'un "retardé".

Inclusion ?

Dans le vocabulaire actuel, "**inclusion**" est préféré à "**ouverture**" ou "**intégration**". Alors qu'ouverture est une attitude qui suppose la passivité, l'intégration semble aller de le sens d'une assimilation. Nous préférons effectivement inclure un scout en situation de handicap ou porteur d'une déficience. Cela sous-entend une attitude active qui lui permet d'être un scout à part entière. Néanmoins, dans le langage courant de nos sections, on parle bien d'intégration.



¹ Article 2 du décret du 6 avril 1995 relatif à l'intégration de la personne handicapée.

² Définition de l'OMS (Organisation mondiale de la santé), 2002.